



APPRENTISSAGE

DÉFINITION

C'est un contrat de travail en alternance. Il associe une formation théorique dispensée en centre de formation à l'acquisition de savoir-faire sur poste de travail en entreprise.

Il vise à l'obtention de titres ou diplômes.



Contrat



Formation



OBTENIR UNE QUALIFICATION

- à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalent au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.)
- à un CQP (certificat de qualification professionnelle)

LE PUBLIC

16 à moins de 26 ans

Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à Pôle emploi

Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et anciens bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion

EMPLOYEURS

Employeurs du secteur privé, tout type d'activité y compris saisonnière
Entreprises publics industriels et commerciaux
Entreprises de travail temporaire

CONTRAT DE TRAVAIL

- CDI avec un temps de professionnalisation de 6 à 12 mois
- CDD de 6 à 12 mois
- Dans les 2 cas, jusque 24 mois selon la branche ou 36 mois pour certains publics (minima sociaux...)
- Formation en centre : au moins 15 à 25 % de la durée du contrat de professionnalisation (150 heures minimum)

CONTRAT DE TRAVAIL

Exonération des cotisations sociales patronales
Aides à la formation et au tutorat par l'OPCO
Aide en cas d'embauche d'un handicapé (24h de travail hebdomadaire pendant 6 mois)

RÉMUNÉRATION

Entre 55 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de l'entreprise si plus favorable

➡* Pour aller plus loin sur travail-emploi.gouv.fr

➡* [Les mesures pour l'emploi des jeunes](#)